

organisé par le



Congrès

Programme DPC  
N° 47341500053



Jeudi 3 novembre 2016

Théâtre de l'Ouest Parisien

1 Place Bernard Palissy - 92100 Boulogne-Billancourt

# Séances à enfants : Les professionnels au service des enfants

Sous la Présidence des Docteurs :  
Martine BALENÇON & Caroline RAMBAUD



Partenaires



## Sérvices à enfants : Les professionnels au service des enfants



### La lettre du congrès

En 2013 et 2014 se sont tenues les deux premières journées du CLEF sur les sérvices à enfants. Celles-ci se sont attachées à décliner les signes parfois ténus de cette pathologie qu'est la maltraitance. Le message fort était : « on ne trouve que ce qu'on cherche ». Ce qui transparait de ces premiers échanges est la nécessité de regards croisés dans ces situations afin de sortir du déni qu'autant de violences sur des personnes vulnérables peuvent créer.

Si chacun d'entre nous peut s'interroger sur la formation nécessaire pour savoir reconnaître ces situations de danger, la question qui nous vient dans la suite logique de ces deux années est « que faire de ce qu'on a trouvé ? ». Il est possiblement plus confortable pour le praticien de ne pas trouver si l'on ne sait comment traiter ces informations.

Sortir de ce déni, c'est avoir dans sa boîte à outil professionnelle la possibilité de prendre en charge ces situations.

Depuis 2014, deux réflexions phares au plan national sur ce thème émergent et les questions relatives étaient notre propos.

En octobre 2014, la Haute Autorité de Santé s'est prononcée sur la marche à suivre face à une suspicion de maltraitance à enfant. Elle a édité un outil simple et pratique visant à aider les médecins de terrain une fois le repérage fait.

En juin 2015 Madame Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé et des Droits de la femme et Madame Laurence Rossignol, Secrétaire d'Etat chargée de la famille et des Personnes âgées, ont été cosignataires d'une feuille de route pour la protection de l'enfance pour la période 2015-2017. Celle-ci fait suite à un audit national des professionnels sur ce thème. Elle recentre les pratiques professionnelles autour de l'enfant et est un préalable à une proposition de loi relative à la protection de l'enfance. Dans le même temps, le Sénat a proposé une modification de l'article 226-14 afin de clarifier la posture du médecin qui, dans une situation de mauvais traitements suspectés, souhaiterait se délier du secret professionnel en rédigeant une information préoccupante ou un signalement judiciaire.

Si la volonté de reconnaître et de prendre en charge les situations de mauvais traitements est aujourd'hui bien présente professionnellement, il revient à chacun, dans son cœur de métier, de connaître les positions qu'il est en capacité de prendre eu égard à son cadre d'exercice dans l'intérêt des enfants.

Pour un professionnel, prendre en charge la maltraitance, c'est connaître les signes de cette pathologie mais c'est aussi connaître ce qui est faisable dans son champ de compétences et mesurer les contraintes de son interlocuteur et des limites de chacun.

Le défi de cette nouvelle proposition de formation est d'exposer les possibilités, le cadre d'exercice et les contraintes des professionnels en lien avec ces situations pathologiques. Il est étonnant de constater que les difficultés rencontrées sont souvent en lien avec la méconnaissance de la profession d'autrui et de ses contraintes ; le secret professionnel et son partage ont une place toute particulière dans la mise en œuvre de ces freins.

#### Le Comité Scientifique

# Séances à enfants :

## Les professionnels au service des enfants



### Objectifs Généraux

- ◆ Aborder et connaître la problématique de la maltraitance à enfant et la l'importance de celle-ci,
- ◆ Connaître la notion de secret professionnel, ses contraintes et les dispositions particulières dans le cadre de la maltraitance ou de risque de maltraitance pour un enfant,
- ◆ Connaître les dispositifs administratifs de protection de l'enfance,
- ◆ Connaître le déroulement de la procédure judiciaire dans ces situations et la place des professionnels tout au long de celle-ci,
- ◆ Connaître les documents de la HAS édités en novembre 2014 en lien avec ce thème

### Méthodologie

- ◆ Présentations présentielle avec diapositives
- ◆ Echange avec les participants
- ◆ Supports de cours numériques

### Public concerné

- ◆ Professionnels médicaux et paramédicaux
- ◆ Professionnels de l'enfance

### Prérequis

- ◆ Tout professionnel en charge d'enfants dans le champ médical, social ou éducatif. peut être confronté à la prise en considération d'une situation de risque ou de danger. En ce sens, cette formation offre des outils pour y faire face et notamment pour résoudre le problème du secret professionnel et de l'orientation des enfants en aval, une fois les doutes entendus par les professionnels.

### Durée

Une journée de 9h00 à 17h30

### Evaluation & validation

- ◆ Fiche d'évaluation des acquis sous forme de questionnaire (QCM) à remplir par les stagiaires à la fin du congrès.
- ◆ Correction et retour d'évaluation par les formateurs dans les 30 jours après le congrès aux stagiaires participants.
- ◆ Questionnaire de satisfaction sur l'organisation du congrès qui donne lieu à une synthèse
- ◆ Cette formation valide la formation continue professionnelle.

### Lieu

Théâtre de l'Ouest Parisien - Boulogne-Billancourt

## Séances à enfants :

# Les professionnels au service des enfants



08h30 Accueil des participants

### Session 1 : 9h00 - 12h30

09h00 Allocution d'ouverture

**Dr Caroline Rambaud  
Dr Martine Balençon**

09h30 Secret professionnel : généralités  
Qui y est astreint ? Comment s'en délier ?

**M. Julien Burel**

10h00 *Discussion*

10h15 Le médecin de CRIP  
Place dans l'évaluation du IP  
Place dans la prévention

**Mme Joëlle Nicoletta  
Dr Laurence Ducreux**

10h35 *Discussion*

10h50 *Pause*

11h10 Le pédopsychiatre - Signalement et soins : quel dilemme ?

**Dr Jean-Marc Benkemoun**

11h30 *Discussion*

11h45 Le psychologue - Signalement et soins : quel dilemme ?

**Mme Emmanuelle Fouré**

12H15 *Discussion*

12h30 *Déjeuner libre*

# Séances à enfants :

## Les professionnels au service des enfants



### Session 2 : 14h00 - 17h30

- 14h00      Le médecin hospitalier (urgences & soins) Dr A-P Michard-Lenoir  
 Place dans l'évaluation initiale  
 La transmission d'éléments médicaux (le signalement et après)  
 La protection par l'hospitalisation : quel lien avec les familles
- 14H30      *Discussion*
- 14h45      Le médecin légiste : ses missions, quelles pièces sont à sa Dr Barbara Tisseron  
 disposition et comment y avoir accès ?  
 Que se passe-t-il si ses inquiétudes dépassent sa mission ?  
 Quels liens avec les équipes de soins ?  
 Mettent-ils à mal son indépendance ?
- 15h15      *Discussion*
- 15h30      *Pause*
- 15h50      **Table ronde:**  
 La prise en charge de la maltraitance, quelles places se jouent ?  
 La nature même de la pathologie prise en charge n'est-elle pas  
 en elle-même un frein à la prise en charge ?
- 16h45      *Discussion*
- 17h30      **Fin du congrès**  
 Évaluation du congrès par les participants -  
 Fiche d'évaluation des participants

# Séances à enfants :

## Les professionnels au service des enfants



### Comité Scientifique

#### Dr Martine Balençon

Pédiatre,  
Service de médecine de l'enfant et de l'adolescent,  
CHU de Rennes

#### Dr Caroline Rambaud

Pathologiste pédiatrique et médecin légiste,  
Service d'anatomie pathologique et médecine légale,  
Hôpital Raymond Poincaré, Garches

### Intervenants

#### Dr Jean-Marc Benkemoun

Psychiatre des Hôpitaux, Pédopsychiatre,  
Médecin légiste  
Responsable de l'unité d'accueil des mineurs  
victimes des Yvelines  
Chargé d'enseignement à l'Institut de Criminologie  
de Paris (Paris II)

#### M. Julien Burel

Doctorant en droit,  
L'Université de Bretagne Occidentale

#### Dr Laurence Ducreux

Médecin de la CRIP 22,  
Pouponnière départementale, participation à  
l'ODPE, Lamballe

#### Mme Emmanuelle Fouré

Psychologue,  
Unité d'accueil des enfants en danger,  
CHU de Nantes

#### Dr Anne-Pascale Michard-Lenoir

Pédiatre,  
CHU de Grenoble

#### Mme Joëlle Nicoletta

Responsable de la CRIP des Côtes d'Armor

#### Dr Barbara Tisseron

Chef de service pédiatrie générale,  
CHR d'Orléans

# Sérvices à enfants :

## Les professionnels au service des enfants



### Cibles :

#### Services de l'aide sociale à l'enfance

Associations d'aides aux enfants

Foyers pour enfants (IDF)

Centres d'Actions Sociales pour les Enfants

#### Services publics

Centres PMI (IDF)

Pôles santé et éducation des académies

Directeurs Académiques des Services Départementaux de l'Éducation

Nationale (DASEN)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Écoles de Puériculture (France)

Inspecteurs de l'Aide Sociale des Conseils Généraux

Mairies : Services à l'enfance (IDF)

Médecins de la Santé Scolaire

Recteurs des 26 académies des Services Départementaux de l'Éducation

Nationale

Police Nationale – Brigade des Mineurs

#### Services Médicaux

Conseil National de l'Ordre des Médecins

Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins

Hôpitaux : Services de Médecine Légale, Pédiatrie, Chirurgie pédiatrique et

urgences

Médecins généralistes

Neurologues

Pédiatres

Pédopsychiatres

#### Services Juridiques

Avocats

Magistrats

## Sa *Stratégie*

Le C.L.E.F., crée l'événement, facilite la communication, organise l'information et les échanges dans le domaine de la santé depuis plus de 15 ans.

Le C.L.E.F. a pour mission de contribuer au maintien et au développement des connaissances et de la compétence des professionnels de la santé.

Le C.L.E.F a pour objectif de participer à l'amélioration de la qualité des soins offerts à la population via les formations et congrès proposés aux soignants.

## Ses *Activités*

Organisation de

salons, congrès, séminaires

Animation de sessions de formation

Intra et extra-muros

## *Contact*

Le  C.L.E.F : Centre de Liaison, d'Étude et de Formation

6 avenue Henri Barbusse - Immeuble l'Astragale - 06100 Nice

Tél : 04 93 18 33 60 - Fax: 04 93 17 60 82

formation@le-clef.fr - <https://www.le-clef.fr>

S.A.R.L au capital de 5000 Euros – N° SIREN : 490 521 291

Agréé OGDPC N° 4734 et par le Ministère du Travail sous le N° de Formateur : 11 92 156 53 92